

Crise sociale aux Antilles

Des grèves générales contre la vie chère ont débuté à la Guadeloupe le 20 janvier 2009 puis le 5 février 2009 à la Martinique à l'initiative du LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, mouvement contre l'exploitation outrancière) et du Collectif du 5 février qui regroupent l'ensemble des syndicats de salariés et des associations. Les revendications présentées portent notamment sur le relèvement immédiat de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires. La contestation touche le système de fixation des prix et la concentration de l'activité import/export/distribution. Les souhaits sont d'augmenter le pouvoir d'achat et de soutenir la consommation des produits guadeloupéens et martiniquais.

Le 19 février 2009, le Président de la République Nicolas Sarkozy s'est adressé aux ultramarins en proposant plusieurs mesures visant à répondre aux différentes revendications, notamment :

- plusieurs aménagements de la Loi pour le Développement Economique de l'Outre-Mer (LODEOM, Cf. §2.3) ;
- des mesures d'amélioration des conditions de la concurrence ;
- des mesures visant à une meilleure répartition des richesses au sein de l'entreprise et à l'augmentation des revenus des ménages ;
- le doublement d'ici trois ans du nombre de jeunes ultramarins formés dans le cadre du SMA (service militaire adapté) ;
- la mise en œuvre d'une mission d'inspection examinant les mécanismes de fixation des prix des carburants outre-mer ;
- un plan de relance de 50 millions d'euros pour le développement des secteurs prioritaires (énergies renouvelables, agro-nutrition et nouvelles technologies).

Le Président a également annoncé la tenue au mois d'avril d'Etats généraux dans chacun des départements d'outre-mer.

Selon le communiqué de la Présidence de la République du 19 février, l'effort supplémentaire de l'Etat au profit des quatre DOM devrait s'élever à 580 millions d'euros dont 280 millions d'euros au titre du RSA.

Un protocole d'accord a été signé à la Guadeloupe le 4 mars 2009, prévoyant dans le cadre de l'accord Jacques Bino, le financement d'une hausse salariale de 200 euros pour les employés des entreprises signataires. Ce financement a été réparti entre l'employeur, l'Etat et les collectivités. Ainsi, la part employeur s'élevé à hauteur de 50 euros pour les entreprises de moins de 100 salariés et de 100 euros pour les entreprises de plus de 100 salariés. L'Etat finance pour sa part 100 euros sur trois ans. Enfin, les collectivités locales se sont engagées à verser 50 euros (pour les entreprises de moins de 100 salariés) sur une durée de 12 mois.

A la Martinique, deux accords cadre ont été signés. Le premier, en date du 3 mars 2009, prévoit une augmentation de 200 euros nets mensuels pour les salaires du secteur privé jusqu'à 1,4 smic. Le second, en date du 6 mars 2009, prévoit une réduction des prix de 20% sur 400 produits de première nécessité. Ces deux textes ont fait l'objet d'une poursuite des négociations en commission technique en vue d'affiner les orientations générales fixées. La signature d'un protocole de suspension de conflit, reprenant les principaux points d'accord est intervenue le 14 mars 2009.

L'ampleur des conséquences de ces mouvements sociaux sur l'activité économique des 2 départements est difficile à évaluer à ce stade. Toutefois, il est à craindre compte tenu de la durée de leur arrêt d'importantes difficultés pour les entreprises notamment dans le secteur du tourisme. La crise sociale est en effet survenue en pleine saison touristique, entraînant au moins 10 000 annulations de séjours.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM)

La commission des finances du Sénat a apporté, après examen du rapport de MM. Eric Doligé et Marc Massion, plusieurs modifications au projet LODEOM. Elle a souhaité sur proposition de son président (Jean Arthuis) que soit pris en compte le contexte actuel de crise dans les DOM, notamment aux Antilles. Elle a inséré, un nouveau chapitre consacré au soutien du pouvoir d'achat et la fixation par décret du prix de 100 produits de première nécessité en outre-mer. Elle a étendu le montant de l'aide à la rénovation hôtelière qui passe à 7 500 euros par chambre à rénover, dans la limite de 100 chambres. Elle a reporté l'entrée en vigueur de la réforme instaurant une dégressivité des exonérations de charges sociales en outre-mer jusqu'à la promulgation de la LODEOM.

La commission a également adopté plusieurs mesures visant en encadrer la défiscalisation des investissements en outre-mer : prise en compte du dispositif de défiscalisation du logement social dans les plafonnements des niches fiscales, généralisation de la procédure de notification à Bercy des opérations de défiscalisation et information des collectivités locales des opérations de défiscalisation, préalablement à leur réalisation.

Le rapport est consultable sur : <http://www.senat.fr/rap/I08-232-1/I08-232-1.html>

Formation des prix des produits alimentaires outre-mer

M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer, en liaison avec M. Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, souhaitent que toute la transparence soit faite sur la formation des prix des produits alimentaires.

M. Jégo a évoqué avec le Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le suivi du niveau et des conditions de formation des prix en outre-mer avec la généralisation des démarches chariot-type, déjà présentes à La Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique. M. Jégo a annoncé que l'Autorité de la concurrence sera saisie, avant l'été, afin de rendre un avis sur les carburants et les mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation outre-mer.

Publications au Journal Officiel

Le décret n° 2009-182 du 18 février 2009 portant création du conseil interministériel de l'outre-mer a été publié au Journal Officiel du 19 février 2009.

Législation douanière à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le projet de loi n° 229 ratifiant l'ordonnance n° 2008-860 du 28 août 2008 relative à l'adaptation de la législation douanière applicable à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon présenté au Sénat par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales a été renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes de billets

Les émissions nettes de billets, après avoir marqué le pas en janvier, repartent à la hausse de façon modérée (+ 0,7 % sur le mois), pour atteindre un montant de 288,4 millions d'euros au 28 février 2009. Sans pour autant rattraper le montant atteint au 31 décembre 2008, la tendance en glissement annuel reste soutenue, avec une variation de 21,8 % : la valeur théorique de l'ensemble des billets en circulation a ainsi crû de 51,7 millions d'euros en un an.

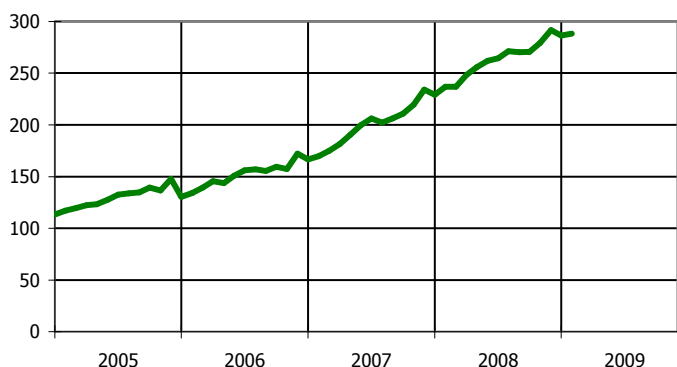
L'examen de la répartition de la circulation fiduciaire théorique de billets confirme la prédominance de la coupure de 50 € dans la collectivité départementale: elle représente en valeur 71 % des billets en circulation et 72 % en nombre. Le billet de 500 € quant à lui, s'il arrive en seconde position en valeur (20 %), n'en représente que 2 % en nombre.

La valeur moyenne du « billet » circulant à Mayotte atteint 51 €.

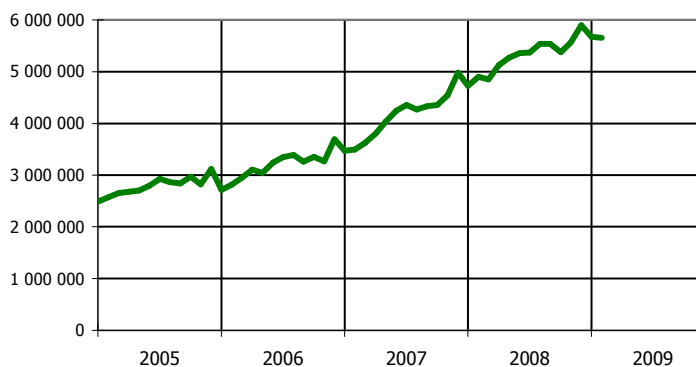
Émissions nettes cumulées de billets

Émissions nettes cumulées de billets au 28 février 2009

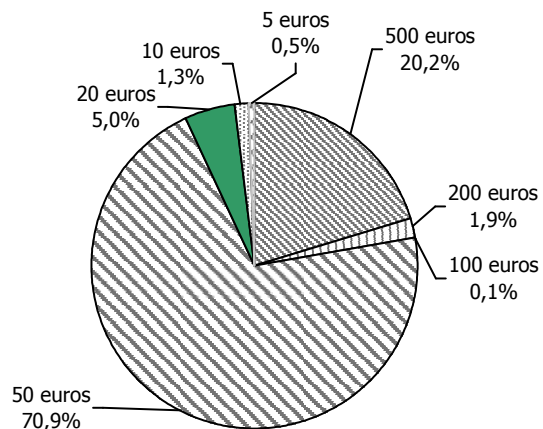
en millions d'Euros



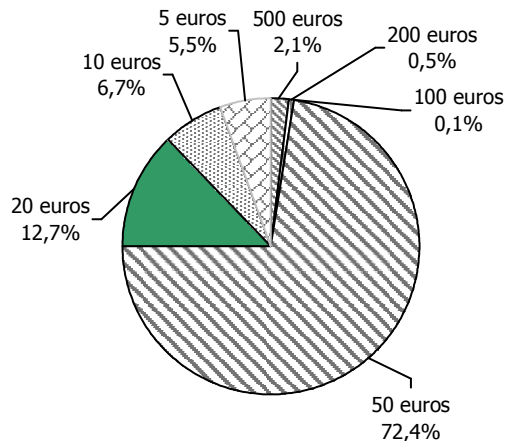
en nombre



Répartition des billets en valeur



Répartition des billets en volume



BREVES FINANCIERES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Visite de ministres néerlandais à Mayotte

Le Ministre de la justice néerlandaise, Ernst Hirsch BALLIN, et celui des Antilles néerlandaises, Paul COMENENCIA, se sont rendus à Mayotte au début du mois de février, afin de s'informer de la manière dont les autorités locales géraient l'immigration clandestine et l'évolution statutaire de Mayotte. Selon M. BALLIN, les Antilles néerlandaises sont liées aux Pays Bas par une structure fédérale autonome, mais trois de ces îles se préparent à une évolution comparable à celle de Mayotte au sein de la structure constitutionnelle néerlandaise.

Les différentes aides aux entreprises existantes à Mayotte

La Préfecture et le Conseil général de Mayotte ont organisé une réunion le 9 février, pour rappeler les différents dispositifs d'aides aux entreprises tels que le Fonds Mahorais de Développement (FMD), les mesures de défiscalisation ou l'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises. Le FMD, cofinancé par l'Etat et le Conseil général, attribue des aides directes destinées aux entreprises qui souhaitent étendre leur activité mais également à des projets d'aménagement et d'équipement du territoire, qu'ils soient d'initiative privée ou publique. Le FMD privilégie les activités de transformation, comme celle de l'industrie agro-alimentaire, afin de favoriser une logique de substitution à l'import, ainsi que les activités touristiques, industrielles et environnementales. Les aides directes du FMD s'élevaient à 20 % de l'investissement total. Pour 2009, l'enveloppe atteint plus d'un million d'euros.

2^{ème} édition du Forum des Etudes Supérieures à Mayotte

Le Vice Rectorat et le Centre d'Information et d'Orientation, en partenariat avec le Conseil général, ont organisé les 10 et 11 février, à l'Institut de Formation des Maîtres de Dembeni, le 2^{ème} Forum des études supérieures à Mayotte, où 1 500 élèves étaient attendus. Ce forum vise à informer et orienter les jeunes dans leur choix d'orientation scolaire, à rappeler toutes les formations existantes notamment à Mayotte, ainsi que les aides attribuées par la Collectivité. Le Vice Recteur a rappelé les besoins propres à Mayotte au sein de l'Education nationale où, du fait de la poussée démographique, le nombre d'enfants à scolariser augmente chaque année. A la rentrée 2009, 120 postes d'instituteur sont à pourvoir.

Visite d'une délégation du Conseil Supérieur de la Magistrature à Mayotte

Une délégation du Conseil Supérieur de la Magistrature, organe constitutionnel ayant pour missions de nommer les magistrats, d'assurer leur discipline et donner son avis au Président de la République sur le fonctionnement de la justice, s'est rendue à Mayotte le 23 février. Cette délégation, conduite par le Conseiller Maître à la Cour des comptes, était composée de l'Avocat général à la Cour de Cassation, du Vice Procureur du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bordeaux, du Président du TGI des Sables d'Olonne et de la Conseillère à la Cour d'Appel de Pau. Les missionnaires ont participé à de nombreuses réunions avec le personnel des juridictions de Mayotte. Ils ont ensuite rencontré les services de police, de la gendarmerie, le grand Cadi, puis visité la maison d'arrêt de Majicavo et le Centre de Rétention Administratif de Pamandzi. Les missionnaires ont reconnu les spécificités de la justice mahoraise (impact de l'immigration clandestine par exemple, évolution statutaire) et les difficultés liées au manque de moyens et renforcées par l'augmentation de la charge de travail. La délégation a annoncé, qu'un nouveau Magistrat, qui sera exclusivement chargé de la Commission de Révision de l'Etat Civil (CREC) devrait prendre ses fonctions le 5 mars. Pour rappel, 16 000 dossiers sont aujourd'hui en instance à la CREC.

Création d'un Comité de pilotage de l'état civil communal

Un Comité de pilotage de l'état civil communal, associant l'Etat, le Conseil général, les mairies de Mayotte, l'autorité judiciaire et l'association des officiers de l'état civil, a été créé et sera officiellement installé le 5 mars. Ce comité devrait consolider les progrès déjà accomplis par les services de l'état civil des communes et garantir la poursuite et l'homogénéité de la normalisation à court terme de l'état civil communal.

Evolution des ventes de véhicules neufs

Le nombre de véhicules neufs (de tourisme et utilitaires) vendus en février a baissé de 45,5 % en glissement annuel par rapport à février 2008 et s'élève à 84 unités. En cumul sur les deux premiers mois de 2008, 266 véhicules avaient été vendus, contre 167 seulement en 2009 (- 37,2 %). Cette tendance à la baisse avait déjà été observée en 2003 et en 2005, mais de façon moins marquée.

1 million d'euros attribués à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mayotte

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mayotte (CCIM) s'est vue attribuer, au titre du chapitre « développement des équipements touristiques » du 13^{ème} Contrat de projet (2008-2014), plus d'un million d'euros pour la réalisation d'études et de travaux de rénovation et d'extension des pontons de plaisance de Mamoudzou et de Dzaoudzi. La CCIM compte passer de 74 à 150 places disponibles, réparties entre la Petite et la Grande Terre. La CCIM a également demandé que la gestion des mouillages du plan d'eau soit intégrée à sa concession pour établir un projet global.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		déc.-08	108,5	0,2%	5,1%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		janv.-09	5 505	-	-
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros)	mensuelles	déc.-08	39 359	56,0%	10,0%
	(hydrocarbures compris)	cumulées	déc.-08	426 880	-	12,0%
	Exportations (milliers d'euros)	mensuelles	déc.-08	296	-32,7%	-14,6%
		cumulées	déc.-08	4 584	-	-28,3%
	Taux de couverture en valeur	mensuels	déc.-08	0,75%	-0,99 pt	-0,22 pt
		cumulés	déc.-08	1,07%	-0,03 pt	-0,60 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	déc.-08	373	26,4%	15,1%
		cumulés	déc.-08	4 227	-	13,8%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	déc.-08	23 827	54,3%	10,1%
		cumulés	déc.-08	247 623	-	7,5%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	déc.-08	30,1	45,5%	10,2%
		cumulés	déc.-08	368,0	-	-2,2%
Trafic maritime de marchandises (Source : Douanes)	Mouvements de navires ⁽¹⁾ (Port de Longoni uniquement)	mensuels	déc.-08	32	45,5%	-15,8%
		cumulés	déc.-08	398	-	-8,3%
	Tonnage débarqué ⁽²⁾ (hydrocarbures compris)	mensuels	déc.-08	21 314	-36,1%	-31,4%
		cumulés	déc.-08	350 794	-	3,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-08	6 854	-27,0%	5,3%
		cumulées	déc.-08	196 246	-	126,9%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-08	33 567	0,1%	4,1%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	déc.-08	13 942	-13,9%	6,3%
		cumulées	déc.-08	188 401	-	12,9%
Ylang-ylang (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en tonnes)	mensuels	déc.-08	0,1	-90,4%	-86,8%
		cumulés	déc.-08	6,7	-	-16,5%
	- valeur (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-08	11,1	-100,0%	-88,6%
		cumulées	déc.-08	610,3	-	3,3%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	févr.-09	74	8,8%	-41,7%
		cumulés	févr.-09	142	-	-35,5%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	févr.-09	10	-33,3%	-63,0%
		cumulés	févr.-09	25	-	-45,7%
Vanille (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en kg)	mensuels	déc.-08	0,0	-	-
		cumulés	déc.-08	30,0	-	-76,9%
	- valeur (en euros)	mensuelles	déc.-08	0,0	-	-
		cumulées	déc.-08	2 465,0	-	-23,0%

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement	1,50%	11/03/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	2,50%	11/03/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,50%	11/03/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/09)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	2,50%	2,50%	3,00%	2,50%	1,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Novembre	Décembre	Janvier	février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
3,1616%	2,4511%	1,8404%	1,2583%	1,6300%	1,9450%	2,0360%	2,1370%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Novembre	Décembre	Janvier	Février
4,02%	3,53%	3,64%	3,74%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

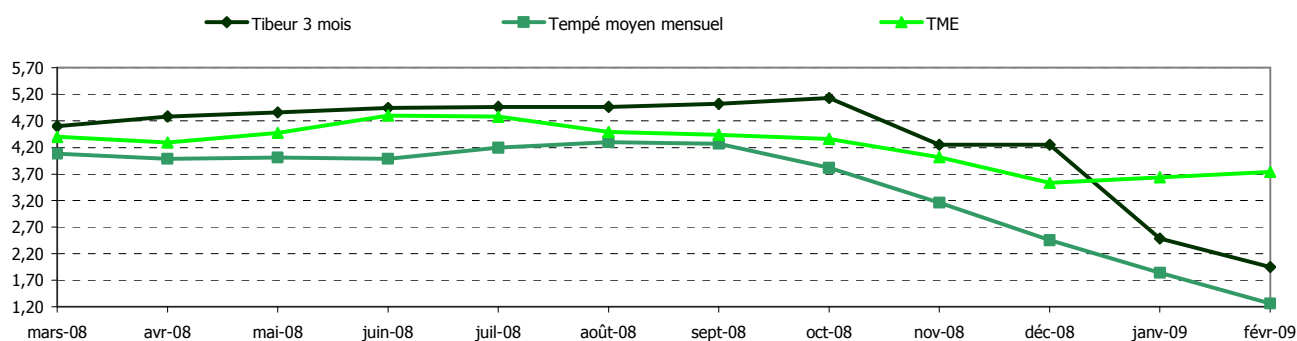
Novembre	Décembre	Janvier	février
4,22%	3,73%	3,84%	3,94%

Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		7,80%			
Prêts à taux variable		7,80%			
Prêts relais		7,72%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		21,11%	Découverts en compte (1)		14,55%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,92%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

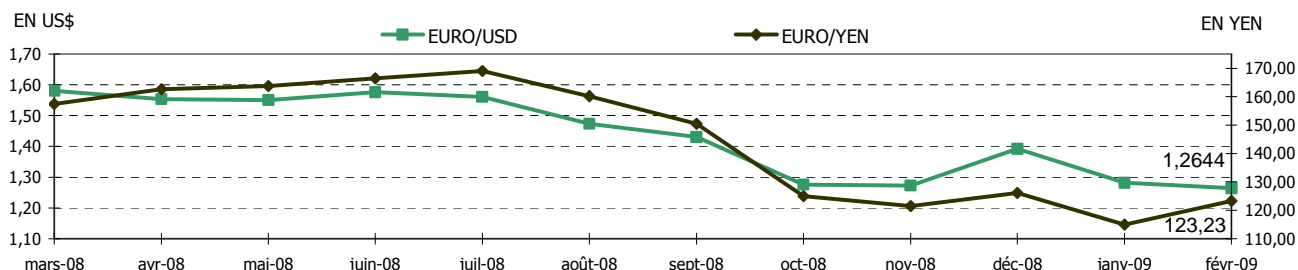
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2644	EURO/ZAR (Afrique du sud)	12,8146	EURO/SRD (Surinam)	3,48647
EURO/JPY (Japon)	123,2300	EURO/BWP (Botswana)	10,10320	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,77330
EURO/CAD (Canada)	1,5985	EURO/SCR (Seychelles)	21,3939	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,4025
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89310	EURO/MUR (Maurice)	43,2426	EURO/BBD (La Barbade)	2,5400
EURO/SGD (Singapour)	1,9559	EURO/BRL (Brésil)	3,0093	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,90663
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,8053	EURO/VEF (Vénézuéla)	2,72732	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2460,57	EURO/XCD (Dominique)	3,4036	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK